

position Dufournel, son efficacité pratique ne répondrait pas à la moralité de l'intention.

Le Conseil d'arrondissement de la ville de Lyon, appelé dans sa dernière session à donner son avis sur l'achèvement de la ligne de Paris à Lyon et Avignon s'est prononcé pour la confection par l'État, et par l'organe de son président rapporteur, M. le professeur Jourdan, il a présenté le moyen qui lui a paru le plus conforme aux véritables intérêts de l'État. Le Conseil propose une émission d'obligations hypothécaires de 200 millions, portant intérêt à 5 p. % et remboursables par voie de tirage au sort sur les revenus du chemin de fer, évalués à 19 millions. Pendant les quatre premières années que dureraient les travaux, le quart du produit des sections exploitées serait donné en primes pour bénéfice aux porteurs des obligations émises. (1) Ces primes seraient au moins d'un quart en sus de l'intérêt de 5 p. %, par conséquent de 1 fr. 67 c. p. %. Lorsque toute la ligne de Paris à Avignon serait en activité, après le prélèvement des intérêts et des frais, un quart du revenu total serait consacré à l'allocation des primes progressives, les trois autres quarts du produit seraient exclusivement affectés au remboursement des obligations. Les primes sortiraient annuellement à 2 fr. 70 c. p. % en moyenne, indépendamment de l'intérêt de 5 p. %. A la vingtième année, pour les dernières obligations remboursées par le tirage, les primes pourront s'élever à 33 p. %.

Ce système ingénieux, étudié avec un soin qu'on rencontre rarement dans les travaux administratifs, présente cependant le défaut de développer trop largement l'élément aléatoire.

Les primes des premières obligations remboursées semblent faibles comparativement aux primes réservées aux dernières. Elles s'élèvent dans le tableau basé sur un revenu de 19 millions de 1 fr. 12 c. à 33 fr. 55 c. Et puisque la moyenne est calculée à 2 fr. 70, il serait préférable d'établir l'opération sur une prime égale pour tous les porteurs d'obligations.

La compagnie Seguin, à son tour, apporte son plan financier et propose d'exécuter, dans l'intervalle de quatre années, les travaux pour 230 millions. Cette somme serait obtenue, les intérêts servis et le capital éteint, au moyen de la négociation d'une rente par l'État, de 16 millions pendant 37 années. Selon les termes de la proposition de M. Seguin, le produit net du chemin couvrira, et au-delà, cette dépense. La Compagnie Ybry offre au Gouvernement de se charger à

(1) Rapport de M. le professeur Jourdan, p. 154.